Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260302-02A_20260227-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 27 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à quinze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire**
	Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe
	Dominique SICHER, 2e adjoint
	Marion REGLER, 3e adjointe
	Stéphane MORLEVAT, conseiller
	François-Yves LE THOMAS, conseiller
	Jean-Philippe OUTIN, conseiller
	Charlotte LE LAIN-PILON, conseillère
	Aymeric LAMY, conseiller
	Jean-Luc LE PACHE, conseiller
	Dominique THORMANN, conseiller
Secrétaire de séance :	**Stéphane MORLEVAT, conseiller**

2A. APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 DES BUDGETS PORTS COMMUNAUX ET SPANC

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, le maire s'étant retiré, sous la présidence de Dominique SICHER, 2e adjoint,

Conformément à l'ordonnance du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique pour les collectivités territoriales,

Les budgets annexes des Ports communaux et du SPANC de l'exercice 2025 pour lesquels les comptes financiers uniques sont soumis par le président de la séance, se sont exécuté du 1er janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement et de la section d'investissement,

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260302-02A_20260227-DE

Du document comptable relatif au budget annexe Ports communaux et déchets se dégagent les résultats suivants :

Fonctionnement			
Dépenses	Résultat d'exploitation reporté N-1	Recettes	Résultat d'exploitation reporté N-1
78 457,70 €	-	86 804,57 €	928,84 €
Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €		Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €	
Résultat de la section de fonctionnement : + 9 275,71 €			
Investissement			
Dépenses	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté N-1	Recettes	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté N-1
16 393,50 €	-	35 772,47 €	102 882,19 €
Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 129 000 €		Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €	
Résultat de la section d'investissement : + 122 261,16 €			

Du document comptable relatif au budget annexe SPANC se dégagent les résultats suivants :

Fonctionnement			
Dépenses	Résultat d'exploitation reporté N-1	Recettes	Résultat d'exploitation reporté N-1
7 522,32 €	1 032,25 €	9 863,50 €	-
Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €		Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €	
Résultat de la section de fonctionnement : + 1 308,93 €			
Investissement			
Dépenses	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté N-1	Recettes	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté N-1
0 €	-	222,94 €	222,94 €
Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €		Etat des restes à réaliser au 31/12/2025 : 0 €	
Résultat de la section d'investissement : + 222,94 €			

Après présentation des budgets annexes des Ports communaux et du SPANC de l'exercice 2025, le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal peut délibérer sur les comptes financiers uniques.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260302-02A_20260227-DE

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **DONNER** les actes de la présentation faite des comptes financiers uniques lesquels peuvent résulter comme indiqués ci-dessus,
- **CONSTATER**, aussi bien pour la comptabilité annexe des Ports communaux et celle du SPANC, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **CONSTATER** la sincérité des restes à réaliser au 31 décembre 2025,
- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVER** les comptes financiers uniques des budgets annexes des Ports communaux et du SPANC pour l''exercice 2025.

A ILE DE BREHAT, le 27 février 2026

MAIRIE-ILE DE BREHAT (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Stéphane MORLEVAT

le maire,
Olivier CARRÉ